

La Croix-Rouge et le chômage : l'enfant et la famille

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **41 (1933)**

Heft 6

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-973709>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Blätter schmerzstillend, wie Tabak geraucht aber als Narkotikum, so dass sie die Aerzte einst zum Narkotisieren vor schweren Operationen gebrauchten.

In diese Gruppe heilkräftiger und zauberwirkender Pflanzen gehört auch die Meerzwiebel — *Scilla maritima* —, welcher man ebenfalls seit jeher prophylaktische Eigenschaften zuschrieb. Sie

stand schon bei den alten Aegyptern in hohem Ansehen; es war ein eigener Tempel, der Krommyontempel, gebaut, in dessen Mitte eine aus Marmor gehauene Zwiebel stand. Im jetzigen Orient heisst sie Hundszwiebel — Skylokrommyon auf Griechisch. Man trägt Stücke von ihr als Amulett gegen den bösen Blick und gegen Krankheiten.

La Croix-Rouge et le chômage.

L'enfant et la famille.

Le redoutable problème du chômage est si vaste et exige un tel déploiement d'efforts qu'il ne saurait entrer dans les ambitions de la Croix-Rouge de lui donner une solution définitive. Cela ne veut pas dire que l'inaction soit à recommander. L'on a vu, en effet, de graves situations à résister d'abord aux efforts les mieux organisés et finalement se laisser vaincre par de patientes attaques dirigées contre leurs multiples aspects. Il ne faut donc négliger aucun moyen de lutte pour combattre le chômage et le miner, pour ainsi dire, petit à petit. C'est là que le comité local de la Croix-Rouge pourra jouer un rôle de premier plan, à condition de ne considérer qu'un seul côté du problème et de n'agir que là où il est sûr de réussir.

On sait que la Croix-Rouge, depuis le début de la crise mondiale, a accompli une œuvre considérable en faveur des chômeurs et de leurs familles, particulièrement en faveur des enfants. La moindre intervention exercée dans ce domaine a un effet immédiat sur l'allègement de la misère et atténue, dans une certaine mesure, les funestes effets du chômage sur la santé des générations futures. Ce champ d'action est restreint

et par conséquent facile à couvrir: l'œuvre est bien dans la tradition de la Croix-Rouge et le but en est clair et défini: protéger ceux qui sont le moins armés pour supporter la déchéance physique et morale qu'entraîne le chômage.

Si l'on estime à 30 millions le nombre des chômeurs répartis dans le monde entier, c'est en réalité, avec les familles de ces derniers, près de 60 millions de personnes qui sont affectées, directement ou indirectement, par le chômage. Il ne faut pas un grand effort d'imagination pour se rendre compte que cette situation se traduit, pour ces malheureux, en sous-alimentation, pénurie de vêtements chauds et détresse morale.

Jusqu'à la fin de 1930, les enquêtes faites dans différents pays ne révélaient pas une grande différence entre la santé des enfants des chômeurs et celle des autres; mais depuis lors, les conditions ayant changé, on constate que la santé des écoliers n'est plus aussi bonne. Un grand nombre d'entre eux sont sous-alimentés et souffrent de maladies de la croissance, d'anémie, de scrofule, de maladies provoquées par les parasites intestinaux et la vermine, de troubles mentaux et nerveux. Les enfants don-

nent à l'école des signes de fatigue et d'inattention. Et comme le plus clair des ressources de la famille sert à acheter des aliments, leurs vêtements et leurs chaussures s'usent et ne sont pas remplacés, d'où risques de refroidissements préjudiciables à la santé.

Nous allons voir brièvement comment la Croix-Rouge peut appliquer aux enfants, victimes du chômage, la précieuse expérience qu'elle a acquise dans le domaine de la protection de l'enfance.

L'alimentation. — Le danger le plus menaçant est peut-être, pour les jeunes enfants surtout, celui de la sous-alimentation qui provoque le rachitisme, l'amaigrissement et l'arrêt de la croissance. Le remède à apporter à cette situation est la distribution de lait et de soupe, soit à un centre spécialement désigné dans ce but, soit à l'école. La Croix-Rouge se charge de cette œuvre dans un grand nombre de pays et complète la distribution de lait par des repas chauds, servis dans les cantines scolaires, les écoles maternelles ou les terrains de jeux. Afin d'alimenter ces cantines, la Croix-Rouge pourra avoir recours aux commerçants qui lui remettront des contributions en espèces: les boulangers, par exemple, lui donneront les pains non vendus au cours de la journée. En organisant cette œuvre d'une façon systématique, il sera possible de recueillir des quantités considérables de vivres qui autrement seraient gaspillés. On aura recours au personnel bénévole de la Croix-Rouge et aux membres des sections de jeunesse. Il faut cependant que la direction de la cuisine soit confiée à une personne compétente, capable de tirer le meilleur parti possible des aliments et de l'argent qui lui seront remis. Les membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse seront mis là aussi une fois de plus à contribution. On sait que

certain d'entre eux, non contents d'inviter des enfants de chômeurs à leur table, recueillent autour d'eux des vivres pour les familles pauvres. D'autres cultivent des légumes ou des fruits qu'ils mettent ensuite en conserve. La Croix-Rouge pourra donner quelques douceurs aux enfants venant s'alimenter dans les cantines.

Les femmes en chômage sont employées dans plusieurs pays à la préparation des repas pour les enfants des écoles. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur cette intéressante initiative.

On connaît la faveur dont jouissent les cours gratuits de cuisine organisés aux Etats-Unis par la Croix-Rouge. Certains comités régionaux ont institué des démonstrations destinées à indiquer aux mères de famille la façon de préparer les repas pendant une semaine pour une dépense minime. Chaque mère reçoit un livret indiquant la manière de composer économiquement le menu de tous les jours et contenant des recettes permettant de varier les plats les plus simples.

On a adopté dans certains pays une méthode assez originale de recueillir des aliments pour les chômeurs. Des paniers sont placés à la porte des grands magasins d'alimentation avec une pancarte invitant le passant à y déposer une denrée non périssable. Les paniers sont vidés tous les jours et les provisions, assemblées en paquets d'une dizaine de kilogrammes, sont remises aux indigents.

Le vêtement. — Cette question est aussi importante que celle de l'alimentation, car un enfant chaudement vêtu évitera les rhumes, la grippe ou autres maladies pouvant compromettre gravement sa santé. Les maigres ressources dont disposent les chômeurs ne leur permettent guère la réparation des vête-

ments, encore moins leur remplacement. Les foyers pour chômeurs (dont nous avons parlé dans un précédent numéro) pourront effectuer quelques réparations à bon compte, mais c'est à la Croix-Rouge qu'il appartiendra de faire appel à la générosité du public pour le renouvellement des vêtements élimés. On connaît l'œuvre gigantesque entreprise aux Etats-Unis par la Croix-Rouge américaine qui distribue aux indigents des vêtements confectionnés avec le coton donné par le gouvernement. Dans un grand nombre de pays, les entrepôts de la Croix-Rouge contiennent des vêtements donnés par des particuliers pour les chômeurs. Les «quêtes» de vêtements, organisées par les sections locales, sont généralement très fructueuses, à condition d'être bien comprises. Il faut pour cela recruter un grand nombre de «quêteurs» et emprunter des automobiles pour le transport des paquets. Les juniors ont déjà rendu dans maints pays de grands services dans cet ordre d'idées. Les filles se chargent volontiers de raccomoder les vêtements ou d'en confectionner de neufs, travaux qui peuvent être aussi confiés avec avantage aux foyers pour chômeuses.

La santé. — La Croix-Rouge a protégé la santé des jeunes enfants et des familles, bien avant que le chômage ne commence ses ravages. Plus que jamais, dans les circonstances actuelles, il importe de développer les œuvres existantes destinées à protéger les enfants. On connaît les méthodes actuellement en usage: consultations prénatales, consultations de nourrissons, dispensaires scolaires. Il faut les compléter par la création de consultations médicales gratuites, par la distribution gratuite de médicaments, par l'admission gratuite dans les hôpitaux des enfants dont les familles peuvent à grand-peine se procurer le strict nécessaire. Un enfant

mal nourri qui n'est pas examiné de temps à autre peut devenir la proie de très graves maladies et de défauts qu'un diagnostic et un traitement précoces enrayeront. Le chômeur, plus que tout autre, doit être aidé si l'on veut éviter que ses enfants n'entrent dans la vie amoindris par leur mauvaise santé. La Croix-Rouge peut accomplir là une grande œuvre en augmentant le nombre de ses colonies de vacances, garderies, jardins d'enfants, terrains de jeux, préventoriuns et sanatoriums.

Un excellent moyen de préserver la santé morale et physique de l'enfant consiste à le recevoir dans des garderies où il jouera à l'air libre, surveillé par des personnes dévouées ou même par des parents. C'est là une tâche dont s'acquitteront avec succès les sections locales de la Croix-Rouge; cette initiative plaira aux mères qui, délivrées du souci de la surveillance des enfants, auront ainsi l'esprit plus libre pour vaquer aux moins du ménage. Les pères des enfants reçus dans ces garderies seront mis à contribution pour la construction des abris, du matériel, des jeux et du mobilier.

La garderie sera la bienvenue si elle met à la disposition des enfants du savon et de l'eau. Il est en effet souvent impossible à ces derniers d'observer chez eux, faute de moyens, les soins élémentaires de la propreté. On sait que les juniors ont à cœur d'aider leurs camarades qui se trouvent dans cette situation; on cite même le cas d'une école américaine dont les élèves, membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse, fabriquèrent du savon qu'ils remirent aux infirmières et aux sections locales de la Croix-Rouge pour les familles des chômeurs.

Il ne suffit pas de nourrir, de vêtir et de soigner un enfant déprimé par la misère pour lui rendre la joie de vivre.

En effet, si l'on ne se préoccupe pas en même temps de la santé de son esprit, on risque de compromettre son équilibre nerveux. Les garderies et les terrains de jeux dont nous venons de parler constituent un milieu excellent pour l'enfant ainsi écarté du foyer où la détresse engendre trop souvent la discorde, les querelles, la désaffection et le relâchement de la surveillance.

La Croix-Rouge ne doit pas se borner à étendre sa sollicitude uniquement aux jeunes enfants. Les filles et les garçons de 15 ans qui terminent leurs études sans espoir de trouver du travail, ont tout autant besoin que l'on s'occupe d'eux. Il faudra s'efforcer de donner à ces jeunes gens une orientation professionnelle qui les mettra en mesure d'accomplir le mieux possible une tâche éventuelle.

Cette période d'oisiveté forcée doit être mise à profit pour perfectionner leur éducation et développer leurs aptitudes naturelles. Il ne faut certes pas oublier leur légitime besoin de distractions; on pourra occuper leurs loisirs dans des clubs, des foyers, des colonies d'été, des sociétés sportives.

Nous ne pouvons malheureusement nous étendre davantage sur cette question dont l'importance et la complexité n'échappent à personne. Mais que peut-on faire pour une génération de jeunes gens et de jeunes filles qui grandissent avec l'impression qu'ils n'ont pas de foyer et sont en quelque sorte de trop? C'est à la Croix-Rouge et aux autres institutions philanthropiques qu'il appartiendra de trouver le remède à cette brûlante question.

Consultation médicale de mariage.

Toute la médecine actuelle se dirige du côté de la prophylaxie, selon la devise devenue universelle: «Prévenir vaut mieux que guérir.» Dans ce domaine, l'examen médical matrimonial est certainement l'un des meilleurs moyens que nous possédions pour lutter contre un grand nombre de maladies et de souffrances. Parmi celles-ci, nous citons: une tuberculose éclatant chez une jeune femme après sa première maternité, de graves troubles de grossesse, la contagion de maladies vénériennes mal guéries et les infirmités qui peuvent en résulter chez les enfants à venir (cécité à vie, mutilation, etc.).

Dans les consultations matrimoniales, le médecin donne des conseils, indique les précautions à prendre, voire le traitement à suivre; dans les cas graves, il peut même conseiller de retarder le

mariage de quelques semaines. Il permet donc aux fiancés d'éviter tous les malheurs dont nous avons parlé plus haut, qui ne sont la plupart du temps que les conséquences de leur ignorance sur ces sujets.

Plusieurs pays ont reconnu l'extrême utilité de cet examen matrimonial et l'ont mis en pratique: la France, l'Allemagne, l'Italie, la Hollande, la Suisse. En France, on a même fait un projet de loi le rendant obligatoire pour l'obtention de la licence de mariage.

En Suisse, des consultations existent depuis quelques années à Zurich et à Lausanne depuis 1930, au Dispensaire de la Source; d'abord sous l'égide du Cartel romand d'hygiène sociale, maintenant sous les auspices Pro familia.

Les consultations de La Source sont semblables à l'examen qu'on subit pour